

Arrêté électoral particulier n°2023-11-17-08

Recevabilité de la liste de candidat(e)s

relatif aux élections en date du 28 novembre au 30 novembre 2023

IUT 86

Université de Poitiers

La Présidente de l'Université de Poitiers

- VU le Code de l'éducation, notamment les articles L.712-2, L.713-1 à L.713-9, L. 719-1 et L. 719-2 ainsi que les articles D.719-1 à D. 719-47 ;
- VU le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;
- VU le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'État ;
- VU l'ordonnance n° 2005-1516 du 8 décembre 2005 relative aux échanges électroniques entre les usagers et les autorités administratives et entre les autorités administratives ;
- VU les délibérations et recommandations de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) relatives au vote électronique, en particulier la délibération CNIL n° 2019-053 du 25 avril 2019 portant adoption d'une recommandation relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via internet et son rectificatif ;
- VU l'arrêté en date du 18 novembre 2020 de la Rectrice de la Région académique Nouvelle Aquitaine, de l'académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, relatif à la composition de la Commission de contrôle des opérations électorales ;
- VU la délibération n° 30-11-2020 du Conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 30 novembre 2020, portant élection de Madame Virginie LAVAL à la Présidence de l'université de Poitiers ;
- VU la décision cadre relative aux élections par voie électronique du 20 mars 2023 ;

- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU l'arrêté n° DS 04-09-2023-03 portant délégation de signature, Monsieur Przemyslaw SOKOLSKI, Directeur des affaires juridiques, Monsieur Nicolas BOISTAY, Directeur général des services adjoint, Services centraux – Processus électoraux ;
- VU l'arrêté de composition du Comité électoral consultatif en date du 20 décembre 2022 ;
- VU la délibération n° CA-10-07-2023-04 portant actualisation des Statuts de l'Université de Poitiers ;
- VU la délibération n° CA-26-11-2021-03 en date du 26 novembre 2021 portant adoption du règlement intérieur de l'UP ;
- VU la délibération du conseil d'administration de l'université de Poitiers en date du 3 juillet 1986 portant Statuts de l'IUT 86, telle que modifiée en date du 17 décembre 2007 ;
- VU l'arrêté électoral n°2023-10-27-21 à n°2023-10-27-22 ;
- VU l'avis du Comité électoral consultatif en date du mercredi 15 novembre 2023 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les listes de candidature qui suivent sont déclarées recevables pour les scrutins prévus lors l'élection du 28 au 30 novembre 2023, et sont arrêtées comme suit :

Pour FIUT 86

- Collège BIATSS
 - o La liste « BIATSS IUT Nathalie VIGNAUD GERVAIS »
- Collège Usagers
 - o La liste « Etudiants de l'IUT Poitiers-Niort-Châtellerauld »

Article 2 :

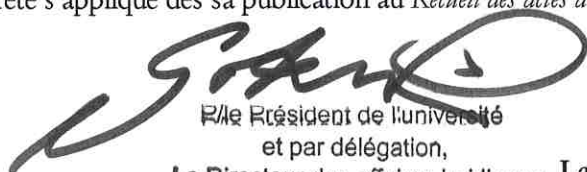
Les listes de candidatures recevables sont annexées au présent arrêté.

Article 3 :

Le directeur de l'IUT 86 ainsi que son responsable administratif sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui est porté à la connaissance des électeur(ice)s par voie d'affichage et tenu à leur disposition sur les lieux de vote.

Article 4 :

Le présent arrêté s'applique dès sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.


 Par le Président de l'université
 et par délégation,
 Le Directeur des affaires juridiques

Przemyslaw SOKOLSKI

Fait à Poitiers, le 16 novembre 2023

La Présidente de l'Université de Poitiers

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

17/11/2023

Annexe : Liste recevable

Nom : BIATSS IUT Nathalie VIGNAUD GERVAIS

Soutien : /

1	Madame Nathalie VIGNAUD GERVAIS (<i>Délégée de liste</i>)
---	---

Profession de foi : NON

Annexe : Liste recevable

Nom : Etudiants de l'TUT Poitiers-Niort-Chatellerault

Soutien : /

1	Monsieur	Pierre	BROQUIN (<i>Délégué de liste</i>)	Titulaire
2	Madame	Lola	ROUCHETTE	Titulaire
3	Monsieur	Beni	NTOUTOU MOUGAZO	Titulaire
4	Madame	Margot	PAPOT	Titulaire
5	Monsieur	Jean	SIGNE	Titulaire
6	Madame	Mailys	HERAULT	Titulaire
7	Monsieur	Enzo	JAMET	Suppléant(e)
8	Madame	Juliette	POISSON	Suppléant(e)
9	Monsieur	Paulin	PIGNON	Suppléant(e)
10	Madame	Raphaëlle	QUANTIN	Suppléant(e)

Profession de foi : NON